



EQUIPE BERNOISE POSTFACH 3097 LIEBEFELD

# SLALOM AMBRI 8/9 OCTOBRE 2011

## Règlement particulier Local

**Clôture des inscriptions : Vendredi 23 septembre 2011  
24h00**

### Organisateur:

EQUIPE BERNOISE

Postfach

3097 Liebefeld

E-mail [info@equipebernoise.ch](mailto:info@equipebernoise.ch)

# **Avenant au règlement particulier principal, manifestation LOCaLe**

**Les articles suivants du règlement particulier resp. du règlement standard « Slalom » ne sont pas applicables ::**

**6.1, 6.2, 7.1, 7.4, 7.5, 8.2, 9.1, 10.3, 15.3, 19.3, 24.1-2, 27 (complet)**

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement général de la CSN en vigueur resp. au règlement particulier principal, auquel il faut se référer.

## **I PROGRAMME PROVISOIRE LOCaL**

23.9.2011 24h00 Clôture des inscriptions

### **Vendredi, 7 octobre 2011**

07.10.2011 16h00 à 19h00 Vérifications administratives et techniques facultatives

### **Samedi, 8 octobre 2011**

8.10.2011 06h00 à 09h00 Vérifications administratives et techniques officielles

8.10.2011 09h00 à 17h00 Manches de reconnaissance, d'essais et de course

8.10.2011 Remises de prix environ 1 heure après la fin de course des séries respectives

**L'horaire définitif sera envoyé aux pilotes inscrits avec les dernières instructions après la clôture des inscriptions !**

## **II ORGANISATION**

### **art 1 Généralités**

1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa NSK N° 11-031/L

### **art 4 Base de l'épreuve**

4.1 L'épreuve sera également disputée conformément au Règlement de la CSN pour les manifestations LOCaLes.

4.4 La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants :  
Divers championnats de section et de club. Les coupes et championnats de club non approuvés par la CSN désirant participer comme série séparée doivent être clairement identifiés par la catégorie LOC correspondante (par ex. : L4 Team Echantillon).

**art 6 Véhicules admis**

- 6.1 Sont admis à participer tous les véhicules des catégories L1, L2, L3, L4 et Roadster correspondant au règlement technique de la CSN pour les manifestations LOCaLes. Dans le cadre des catégories L1 à L4 ainsi que Roadster sont **uniquement** admis les véhicules régulièrement immatriculés
- 6.2 Classes de cylindrée selon le règlement technique pour les manifestations LOCaLes. L'organisateur se réserve le droit d'ouvrir des classes de cylindrée supplémentaires

**art 9 Concurrents et conducteurs admis**

- 9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire pour automobiles valable et d'une licence conducteur journalière ou annuelle LOC ou d'une autre licence conducteur valable de l'ASS. La licence LOC journalière (CHF 30.-) est disponible auprès de l'organisateur, tandis que la licence LOC annuelle doit être demandée auparavant auprès de l'Auto Sport Suisse Sarl (031 979 11 11).

**art 10**

- 10 SB L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions simultanées. Par ailleurs, l'inscription sur place est majorée de CHF 30.- en raison du travail supplémentaire.

**art 11 Droit d'engagement**

Les droits d'engagement sont fixés à CHF 240.- avec publicité de l'organisateur (voir art 16.2), CHF 480.- sans publicité de l'organisateur, majorée de CHF 30.- pour la licence LOC journalière. Ils sont à payer au moyen de paiement électronique ou de bulletin de versement.

Les droits d'engagement sont à verser sur le compte à la banque Raiffeisen, CH-3612 Steffisburg, clearing bancaire 80017, code SWIFT RAIFCH22 ou compte postal 30-22804-5 ou en faveur de l'EQUIPE BERNOISE, CH-3097 Liebfeld, IBAN : CH36 8081 7000 0008 8655 6.

**art 18 Vérifications administratives**

- 18.3 La licence ainsi que les permis de conduire et de circulation doivent être présentés spontanément lors des vérifications administratives.

**art 27 Réclamations**

- 27.1 Tout recours contre les répartitions dans les catégories et les classes ainsi que contre la conformité des véhicules est à adresser par écrit au directeur de course au plus tard 30 minutes avant le départ de la catégorie resp. classe correspondante.
- 27.2 Les réclamations collectives, de même que celles contre l'organisateur, contre des constatations du chronométrage ou contre des décisions des juges de faits ne sont pas admises. Des objections concernant la liste de résultats sont à adresser au plus tard 20 minutes après l'affichage au directeur de course.
- 27.3 La caution de réclamation est de CHF 450.- (en espèces). Elle ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury.

**art 29**  
29.3

**Prix et coupes**

Les prix et coupes suivants seront attribués :

Coupe pour le vainqueur du jour, coupes pour les vainqueurs de groupe. Ces prix ne sont pas cumulables.

Un tiers des pilotes classés par groupe a droit à un prix.

Tous les autres participants recevront un prix souvenir.

Championnats de club selon les dispositions du championnat correspondant.

Münsingen, 4.7.2011

Le président de la CSN :     Andreas Michel

Le directeur de course :     Martin Huggler